



Rapport programmatique et financier de l'OMS pour 2014-2015, avec les états financiers vérifiés pour 2015

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Secrétariat a présenté le rapport programmatique et financier de l'OMS pour 2014-2015, avec les états financiers vérifiés pour 2015.¹ La nouvelle formule du rapport représente une avancée majeure sur la voie de la transparence, de la responsabilisation et de l'exhaustivité. Les données ont été présentées aux États Membres sous trois formes – un rapport papier, un portail consacré au budget programme sur le Web et le site Web de l'OMS – qui ont permis d'offrir le degré de détail souhaité. La méthodologie utilisée pour la compilation du rapport a supposé une appréciation des indicateurs de performance et des cibles, de la fourniture de produits et la prestation de services, et l'évaluation des risques et des stratégies d'atténuation, et de l'utilisation des ressources humaines et financières. Les conclusions ont été vérifiées au moyen des documents pertinents servant pour la validation, outre les examens et vérifications internes et externes.

2. L'examen du financement et des charges a montré, entre autres, que les 10 principaux États Membres contributeurs au budget programme 2014-2015 représentaient 71 % des contributions totales et que les charges au cours de cet exercice avaient augmenté de 17 % par rapport à l'exercice 2012-2013, essentiellement du fait de l'action pour l'éradication de la poliomyélite et de la riposte aux situations d'urgence. Depuis 2011, les dépenses au titre de la catégorie 6 « gestion et administration » ont diminué en pourcentage des dépenses totales, du fait des économies réalisées. Ces gains pourraient être réorientés vers un renforcement des activités liées à la vérification interne, la conformité, la gestion des risques et l'éthique.

3. Les risques financiers mis en lumière par le rapport sont notamment liés à l'incertitude du financement à long terme du budget de l'OMS, au financement des effectifs de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite après 2019, aux obligations à long terme correspondant aux coûts de l'assurance-maladie après la cessation de service, et aux besoins à long terme en matière d'infrastructures.

¹ Document A69/45.

4. L'un des enseignements tirés du processus d'appréciation de l'exécution du budget programme est qu'il est possible d'envisager, à l'avenir, la présentation d'un rapport harmonisé sur l'ensemble des différents indicateurs sur lesquels l'OMS s'est engagée, qui se traduira par une diminution des obligations de présenter des rapports spécifiques et, de manière concomitante, par des gains substantiels en matière d'efficacité et de transparence.

5. Les États Membres se sont montrés très satisfaits du rapport unifié et du portail Web et se sont félicités de la proposition visant à l'harmonisation dans la présentation des rapports, suggérant qu'une telle approche pourrait intégrer le « tableau de bord de la réforme ». L'une des principales tendances observées est l'augmentation constante des dépenses de l'OMS au niveau des pays, même si la conclusion du rapport selon laquelle il n'existe pas encore de processus systématique permettant d'aligner les capacités des bureaux de pays sur les besoins en constante évolution a retenu l'attention. Le budget programme 2014-2015 pleinement financé, pleinement aligné a été accueilli favorablement, mais des préoccupations ont été exprimées quant à la diminution du financement issu des contributions volontaires de base au cours de cet exercice. Une réflexion stratégique s'impose pour résoudre la question des risques financiers recensés, notamment ceux liés à l'assurance-maladie après la cessation de service.

6. En réponse à une question posée concernant l'utilisation des fonds non engagés, le Secrétariat a indiqué que le Directeur général faisait actuellement un usage plus stratégique des fonds souples, certains de ces fonds étant retenus en début d'exercice pour être orientés vers les secteurs de programme en déficit de financement au fur et à mesure des besoins. Des mesures sont actuellement prises pour gérer les répercussions de la baisse escomptée des fonds destinés à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite après 2019. La réduction des fonds souples est un phénomène qui peut être observé dans l'ensemble des milieux de l'aide officielle au développement.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

7. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter le projet de résolution suivant :

La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport programmatique et financier de l'OMS pour 2014-2015, avec les états financiers vérifiés pour 2015 ;¹

Ayant pris note du rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,²

ACCEPTTE le rapport programmatique et financier pour 2014-2015, avec les états financiers vérifiés pour 2015.

= = =

¹ Document A69/45.

² Document A69/62.